

# Formulaire d'autorisation pour les certificats relatifs aux instances en droit des réfugiés

Nom du client :

N° de certificat :

Veillez remplir le présent formulaire avec soin. Tout formulaire incomplet ou non accompagné des pièces jointes requises ne sera pas traité. Si vous avez déjà demandé une autorisation pour un certificat et que celui-ci a été modifié, ne renouvelez pas votre demande.

LORSQUE VOUS TÉLÉCHARGEZ LES DOCUMENTS SUR LE PORTAIL, SÉLECTIONNEZ « Documents d'autorisation devant la SPR ».

S'il vous est nécessaire d'obtenir une couverture pour un plus grand nombre d'heures que celles prévues dans le cadre des autorisations ci-dessous, vous devez présenter une demande d'augmentation discrétionnaire pour pouvoir dépasser le plafond tarifaire lorsque vous soumettez votre compte.

Pour les certificats ne visant pas des instances en droit des réfugiés, veuillez consulter le formulaire d'autorisation relatif aux certificats en droit de l'immigration pour connaître les autorisations supplémentaires.

La présente demande d'autorisation porte sur (cochez toutes les cases pertinentes et joignez les documents indiqués) :

**Trois heures supplémentaires pour la préparation du formulaire  
« Fondement de la demande d'asile »  
(possible pour les certificats délivrés à compter du 16 octobre 2023)**

Trois heures supplémentaires pour la préparation du formulaire « Fondement de la demande d'asile » pour un membre de la famille supplémentaire lorsqu'il est nécessaire de produire un exposé des faits distinct pour un membre du ménage parce qu'il (cochez toutes les cases qui s'appliquent) :

est citoyen d'un pays différent de celui du demandeur principal;

présente un profil de risque différent de celui du demandeur principal.

### Documents à produire :

Exposé des faits du demandeur principal (s'il n'a pas déjà été produit).

- Exposé des faits des membres de la famille supplémentaires.

**Remarque :** Cette modification vise uniquement les clients considérés comme des membres de la famille immédiate (c'est-à-dire l'époux, le conjoint de fait ou l'enfant à charge âgé de moins de 22 ans).

### **Trois heures supplémentaires en raison d'une intervention ministérielle ou de l'exclusion**

**(possible pour les certificats délivrés à compter du 16 octobre 2023)**

Trois heures supplémentaires pour la représentation devant la SPR lorsque le ministre est intervenu ou que le ministre ou un membre a officiellement soulevé l'exclusion (par écrit).

### Documents à produire :

- Aucun. Les avocats peuvent être tenus de fournir l'avis d'intervention du ministre ou la preuve que l'exclusion a été soulevée après la vérification.

### **Trois heures supplémentaires lorsqu'un représentant désigné a été nommé pour un demandeur adulte ou un mineur non accompagné/séparé**

**(possible pour les certificats délivrés à compter du 16 octobre 2023)**

Trois heures supplémentaires pour la représentation devant la SPR lorsque les demandeurs sont des mineurs non accompagnés ou séparés ou que les demandeurs sont des adultes ayant de graves problèmes de santé mentale ou ne pouvant pas comprendre la nature de l'instance.

### Documents à produire :

- Aucun. Il peut être demandé aux avocats de fournir une preuve de leur désignation à titre de représentant désigné après la vérification.

### **Deux heures supplémentaires pour la préparation d'une comparution ultérieure à une audience de la SPR**

Deux heures supplémentaires correspondant à la comparution ultérieure à une audience qui s'est déroulée, mais qui ne s'est pas terminée le :

(date précise)

**Remarque :** il est interdit de demander l'autorisation de deux heures correspondant à la « comparution ultérieure » pour une présence lorsque l'affaire n'a pas été traitée et qu'elle a été reportée ou ajournée.

Documents à produire :

- Aucun. Les avocats peuvent être tenus de fournir des avis de comparution et la preuve qu'une audience s'est tenue après la vérification.

**Deux heures supplémentaires pour les observations écrites**

Deux heures supplémentaires pour la préparation d'observations écrites à la suite d'une audience par ailleurs terminée.

Documents à produire :

- Aucun. Les avocats peuvent être tenus de fournir une copie des observations écrites après la vérification.

---

## Confirmation

J'atteste que les autorisations demandées répondent aux critères ci-dessus.

Nom :

Date :

Veillez utiliser *Aide juridique en ligne* pour transmettre le présent formulaire ainsi que toute pièce jointe sous la page Autorisation/Modification des certificats.

Assurez-vous que l'autorisation a été ajoutée au certificat dans *Aide juridique en ligne* avant de commencer votre compte. N'oubliez pas de joindre une copie des observations écrites ou de l'avis d'audience à votre compte en ligne.

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  |  |
|--|--|--|

Les renseignements personnels figurant dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi de 2020 sur les services d'aide juridique* aux fins de la prestation de services d'aide juridique en application de la *Loi sur les services d'aide juridique*.

Les questions à ce sujet doivent être adressées à l'agent(e) de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, à [fippa@lao.on.ca](mailto:fippa@lao.on.ca) ou au 1 800 668-8258.



LEGAL AID ONTARIO  
AIDE JURIDIQUE ONTARIO